



Descriptif de module

Domaine: Santé Filière: Ergothérapie Année: 2024-2025 Intitulé du module : Intégration 1 Code: S.ER.SO.1171.F.24 Type de formation : Bachelor Niveau: Type: ☐ Module d'approfondissement ☐ Module lié au module principal ☐ Module avancé ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Module spécialisé Caractéristique: Organisation temporelle: entraine l'exclusion définitive de la filière selon ☐ Module sur 2 semestres l'art. 32 du Règlement sur la formation de base ⊠ Semestre d'automne (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020. ☐ Semestre de printemps 2. Organisation Crédits ECTS: 5 Langue principale d'enseignement : Autres compétences linguistiques : ☐ (préciser la langue) ☐ Autres (préciser la langue) Exigences liées à la fréquentation de la formation : 3. **Prérequis** ☐ Avoir validé le(s) module(s) ☐ Avoir suivi le(s) module(s) □ Pas de prérequis ☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e:

- A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
- A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.
- A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

- A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient-es/client-es.
- A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
- A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.

B. Rôle de Communcateur·trice:

- B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
- B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.
- B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Se créer une représentation des milieux de pratique de l'ergothérapie
- Identifier la démarche en ergothérapie dans la pratique
- Observer et analyser la communication/la relation thérapeute·client·e
- Observer et analyser la performance occupationnelle
- Entrer en communication : avec un·e professionnel·le, avec un·e client·e
- Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé
- Expérimenter des situations de collaboration interprofessionnelle avec d'autres étudiant·es des filières du domaine santé.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Journées d'immersion (JIM) (1 ECTS) Contenus :

5 journées en milieu de formation pratique

Unité 2 – Intégration 1 (3 ECTS) – 31 périodes

Contenus:

- Journées préparatoires et journées post-journées d'immersion
- Contenus repris des modules 1103 et 1105 mis en lien avec les situations vécues au cours des journées d'immersion

Unité 3 – Interprofessionnalité (1 ECTS) – 24 périodes Contenus :

- Activité 1 : semaine d'éducation interprofessionnelle (EIP) en collaboration avec HESAV (semaine 9, 4 ateliers de 4 périodes)
- Activité 2 : journées interprofessionnelles (JIP) en collaboration avec HESAV, La Source, le CHUV et l''UNIL (semaine 9, 8 périodes, dont 4 le samedi 1er mars)
- Apport théorique en lien avec le modèle du Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS)
- Activité de formation du groupe de travail
- Activités en groupe interprofessionnel étudiant es sur des vignettes cliniques

iviodalites pedagogiques			
□ Cours magistral		☐ Projet	
☐ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	□ Formation pratique/stage	
	□Tutorat	☑ Autre (préciser) : activités inter-filières et inter-écoles	
7. Modalités d'évaluation et de validation			
☐ Écrit	☐ Oral	☐ Pratique	
☐ Dossier	☑ Autre : Portfolio via moodle, évaluation		
	formative par les pairs		

Unités 1 et 2

Les journées d'immersion ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. En cas d'absence justifiée (maladie, impératif, etc.) à une journée d'immersion, l'étudiant·e devra négocier un jour de rattrapage avec le milieu de formation pratique avant la fin du semestre. L'absence non justifiée à une journée d'immersion engendre une pénalité de 2 points (sur 6) sur la note finale du module. Dans les deux cas, l'étudiant·e assiste malgré tout aux journées d'intégration pré et post et effectue le travail demandé dans le portfolio via moodle dans la mesure du possible.

Les journées d'intégration sont obligatoires et des contrôles de présence seront menés par les enseignant·es. En cas d'absences répétées non justifiées, la participation aux évaluations du module pourra être refusée.

L'évaluation sommative porte sur deux éléments du portfolio :

- la rédaction d'un objectif thérapeutique SMART : le travail s'effectue pendant la journée post JIM 4 en semaine 49
- La rédaction de deux objectifs personnels qui pourront être intégrés dans le contrat pédagogique tripartite de la formation pratique niveau 1. Le travail s'effectue en cours pendant la journée post Intégration en semaine 51.

Unité 3

La semaine d'éducation interprofessionnnelle est évaluée de façon formative uniquement. La présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé.

Les journées interprofessionnelles ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé.

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module. Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition			
Remédiation			
⊠ Remédiation pos	sible	☐ Pas de remédiation	
\square Examen complén	nentaire	\square Travail additionnel	
Unités 1 et 2			
La remédiation consiste en la reprise des éléments du portfolio mis en échec. Le travail demandé est discuté et défini par le ou la responsable de module. Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.			
Répétition			
□ Écrit	☐ Oral	☐ Pratique	
☐ Dossier	☑ Autre : voir ci-après.		
Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète. La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.			
Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.			
Unités 1 et 2			
La répétition consiste en la reprise des journées d'immersion et d'intégration l'année suivante.			
Unité 3 Si l'échec est dû à une absence à la semaine d'éducation interprofessionnelle ou aux journées interprofessionnelles, le module n'est pas crédité et l'EIP ou les JIP sont répétées l'année suivante.			
9. Remarques			
10. Bibliographie p	rincipale / règlement		

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework: Domain and process (4th ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. https://www.cihc-cpis.com/publications1.html (Document: CIHC National Competency Framework (French, long version))

Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe : Savoirs et pouvoir d'agir* (4^e éd.). CRIEVAT.

Schell, B., & Gillen, G. (Eds.). (2019), Willard and Spacksman's occupational therapy (13th ed.). Wolters Kluwer.

Taylor, R. R. (2020). The intentional relationship: Occupational therapy and use of self (2nd ed.). F. A. Davis Company.

Thomas, H. (2015). Occupation-based activity analysis (2nd ed.). Slack.

11. Enseignant·e·s

F. Rebeaud, D. Pouliot-Morneau, E. Offenstein, A. Deblock-Bellamy, V. Paupelin, H. Libon

Nom de la ou responsable de module :

REBEAUD Floriane

Descriptif validé le :13 août 2024

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine